



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 octobre 2024

PROCES VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 29 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, IZARD Julien, MARCO Claude, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, SURRE Line, SIMON Jennifer.

Absents excusés : MM. CROS Monique, LUCAS André, MIRABILE Noelle,

Membres en exercice 14, présents 11, absents excusés 3.

Convocation en date du 23 octobre 2024.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame SIMON Jennifer est désignée secrétaire de séance.

Le PV de séance du 3 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

041/2024 AMENAGEMENT CENTRE ANCIEN - PLACE JEAN JAURES

Le Maire expose que des travaux supplémentaires doivent être envisagés, notamment le comblement du puits découvert, les caniveaux supplémentaires au niveau de l'entrée de l'Agence Postale et la modification de l'escalier, pour des raisons d'esthétique.

Monsieur CAZALS demande au Maire de s'assurer que le corten au niveau des escaliers sera bien traité contre la rouille

Il présente un avenant N°1 de 17 970 € et propose au Conseil de l'approuver

Le conseil approuve à l'unanimité.

042/2024 DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le SDIS 34 propose de remplacer le logiciel « hydraclac » par un logiciel dénommé « open DECI »

Il s'agit d'une plateforme qui permet à l'ensembles des acteurs participant à la défense extérieure contre l'incendie (SDIS, Syndicat des Eaux, commune) de visualiser et de modifier les informations comme sur le logiciel « hydraclac »

Il propose au Conseil d'approuver la nouvelle convention.

Le conseil approuve à l'unanimité.

043/2024 REFECTION DU TOIT DE L'EGLISE

Monsieur le Maire expose que les travaux de réfection du toit de l'église ont commencé et des dégâts cachés sont apparus au niveau :

Du toit de la sacristie, où toute la charpente est à reprendre

Du fronton, où tout l'entablement est à reprendre en zinc.

2 devis supplémentaires sont à approuver :

Fronton : 15 910.74 €, le précédent devis de 3983.65 € étant annulé.

Sacristie : 1 949.94 €.

Il demande au conseil de bien vouloir approuver ces devis.

Le conseil approuve à l'unanimité.

044/2024 SUBVENTION ASSOCIATION APE

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention exceptionnelle de 1200 € avait été allouées sur le budget 2023 à l'association des parents d'élèves pour le Noel 2024. Or, suite à des dégâts sur le matériel communal, cette subvention n'a pas été versée. L'intervention de l'assurance de l'association a permis un remboursement de 785 € pour le remplacement des tables cassées. Le Maire propose donc de voter une subvention exceptionnelle sur le Budget 2024 de 1200 € à l'APE.

Le conseil approuve à l'unanimité

045/2024 DECISIONS MODIFICATIVES

Suite à ces nouvelles dépenses, le Maire propose les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

65748	subventions associations	+1 200 €
61551	entretien matériel roulant	- 1200 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

Opération 200110	réfection bâtiments	+ 16 270 €
Opération 91	parking distillerie	- 16 270 €

ECLAIRAGE DES BATIMENTS

Monsieur le Maire présente les devis reçus :

Eglise :

RSE	15 074.00 €
SOGETRALEC	20 639.00 €
CAMBORDE ENERGIES 34	21 220.40 €

Monuments aux morts

RSE	8 086.00 €
SOGETRALEC	10 966.80 €
CAMBORDE ENERGIES 34	11 600.60 €

Monsieur CAZALS s'étonne du montant excessif des devis. Discussion sur le matériel prévu.

Le Maire propose de convier la société RSE au prochain conseil pour discuter du projet

La délibération est reportée

QUESTIONS DIVERSES

Risque prévoyance des agents : dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire, le Maire propose au Conseil d'adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique de l'Hérault auprès de collecteam. Il propose donc d'opter pour une convention de participation avec assurance à 95% du traitement brut indiciaire + NBI+RI et garantie invalidité. Une participation obligatoire minimale de 7€ sera versée mensuellement à chaque agent assuré. Le conseil soumet donc son choix au Comité Social Territorial.

Le panneau d'information sera fixé sur la promenade comme prévu.

Les sondages sur le Gué de Cassan sont terminés. Ces travaux sont financés par la GEMAPI.

Le Maire fait un point d'étape sur le projet de la distillerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.